



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Hausse des cas de maltraitance infantile

Question écrite n° 42101

Texte de la question

M. François Jolivet attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la hausse des cas de maltraitance infantile. Une étude publiée fin août 2021 montre que le pourcentage d'enfants hospitalisés à la suite de violences a augmenté de 50 % pendant le confinement, débuté en mars 2020. Des travaux montrent que la part d'hospitalisations d'enfants de 0 à 5 ans pour cause de maltraitements physiques sévères a augmenté de 50 % pendant le premier confinement. Ces chiffres corroborent ceux fournis par le service national d'accueil téléphonique pour l'enfance en danger. Le service téléphonique a enregistré une hausse de 56,2 % du nombre d'appels au sortir du confinement par rapport à l'année précédente. La prise de conscience générale, qui a mis en lumière les problèmes de violences faites aux femmes, était nécessaire. On doit en faire de même pour celles dont sont victimes les enfants. Il a été prouvé que l'exposition régulière aux violences physiques et mentales chez l'enfant présente des répercussions graves sur le plan neurologique et cognitif, des problèmes socio-affectifs ou comportementaux, ainsi que des répercussions sur la santé physique. De plus, l'enfant victime de violences étant mineur et sous la responsabilité des parents, il est impossible de proposer les mêmes solutions que celles proposées aux adultes. Un plan de lutte contre les violences faites aux enfants a été lancé par le secrétariat d'État chargé de l'enfance et des familles en novembre 2019, puis un bilan a été fait à ce sujet en novembre 2020. Il souhaite connaître, un an après ce premier bilan, les éventuelles nouvelles dispositions prises à ce sujet par le Gouvernement, ainsi que les avancées concrètes sur cette grande cause nationale.

Données clés

Auteur : [M. François Jolivet](#)

Circonscription : Indre (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42101

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Enfance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 octobre 2021](#), page 7776

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)